

PLAINES SAINT LANGE

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse



inondation lente



transport de
marchandises
dangereuses



tempêtes

RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Document à conserver

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut-être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Pour votre sécurité, conserver ce fascicule.

Le Maire.

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.
« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



l'événement : l'aléa

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels (inondation, mouvement de terrain,...)

Les risques technologiques (industries, nucléaire, transport de matières dangereuses,...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie,...)

etc...



les enjeux



le risque

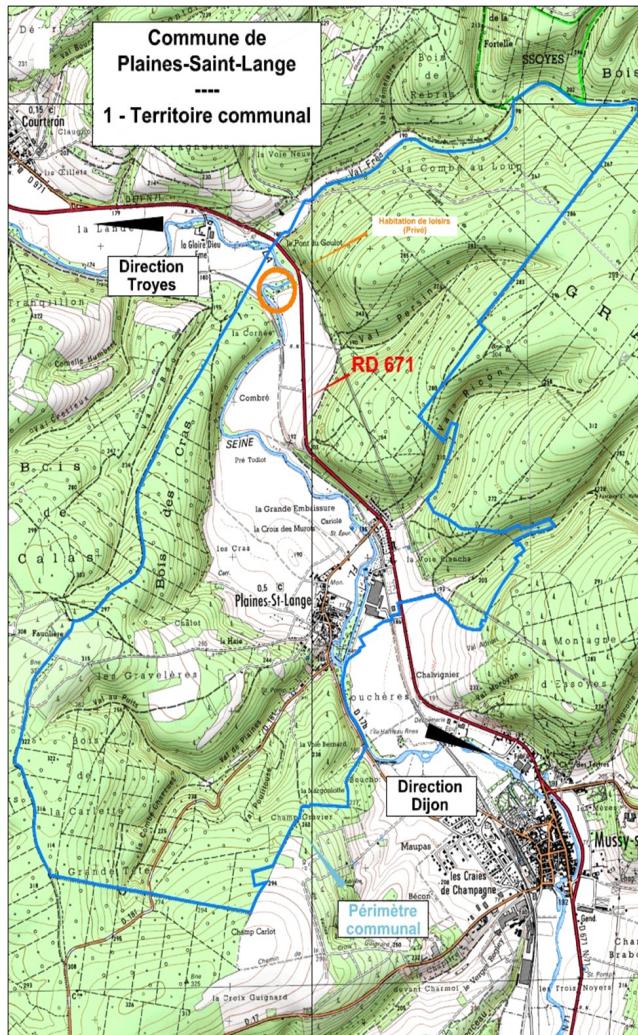
Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

Les risques présents sur la Commune

Carte de Plaines Saint Lange



La présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) approuvé, oblige la commune à réaliser un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Un système d'alerte sera défini, et un recensement des moyens humains et matériels sera réalisé. De cette manière, cette commune se trouvera, aujourd'hui, mieux armées pour faire face à d'éventuels événements.

(Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie)

«

Conception: DDT/SRRC/BRC
Source : Protocole MEEDAT-MAP-IGN du 24 Juillet 2007

A quels risques sommes-nous exposés?



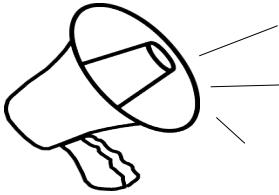
- Le risque « inondation »: Ses débordements peuvent recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain. A noter aussi la présence des autres cours d'eau, qui en cas de fortes pluies, peuvent également provoquer des débordements.
- Le risque « Transport de Matières Dangeureuses (TMD) » les axes de circulation tel que la route départementale 671 traversant la commune, sur lesquels transitent des matières dangereuses diverses.
- Le risque « retrait gonflement des argiles » avec la présence « d'argile » dans les sols, qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.



D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté:

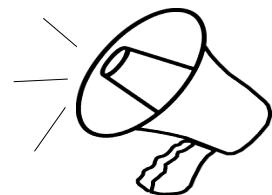
- Le risque « météorologique » : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- Les risques « sanitaires »: pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.



Alerte de la population

Modèle1 (en porte à porte)

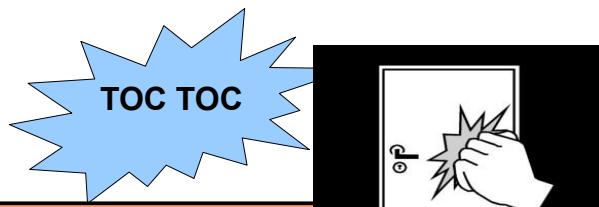


En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

↳ **Le territoire communal a été divisé en secteurs**

↳ **Un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur**

↳ **L'alerte s'effectuera en porte-à-porte (avec l'aide d'exemples de messages pré-établis)**



ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



Les consignes complémentaires seront données par porte-voix



**POINT DE RASSEMBLEMENT
ET DE DISTRIBUTION
« Salle des Fêtes »**

Alerte de la population

Modèle2 (avec sirène)

Une alerte annonce un danger immédiat.
Elle est de la responsabilité de l'État et des maires.

Savoir reconnaître une alerte

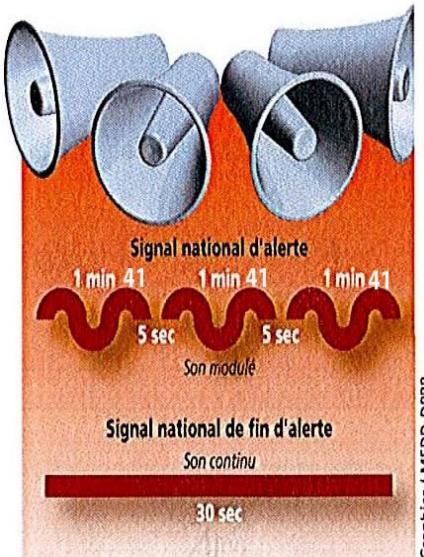
En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- ▶ la sirène de la mairie
- ▶ la sirène des véhicules des sapeurs pompiers
- ▶ des messages diffusés par mégaphones
- ▶ la radio et/ou la télévision

Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri :

l'alerte sera donnée par la sirène.
Elle émet un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes soit le signal national d'alerte.



Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté :

les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

radio à pile, lampe de poche,
matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas les portes...),
nourriture et eau, couvertures, vêtements,
papiers personnels,
médicaments et notamment traitement quotidien.





Risque inondation

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

- **Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.**
- **Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.**



Le risque à Plaines Saint Lange

Plaines Saint Lange est concernée par l'inondation lente de plaine. La rivière traversant la commune à proximité des habitations peut engendrer des débordements qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

Les mesures de prévention

En 2006, un **Plan de Prévention des Risques Inondation** a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune.

Plus d'infos sur
www.prim.net,
www.aube.gouv.fr

Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>, (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.



inondation lente



CE QUE VOUS DEVEZ-FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.



DES AUJOURD'HUI

- ♦ Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.
- ♦ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

- ♦ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,.. qui pourraient être atteints par l'eau.

- ♦ Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- ♦ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ♦ Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée

- ♦ Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

- ♦ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- ♦ Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- ♦ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- ♦ Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- ♦ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



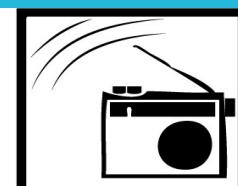
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque transport de matières Dangereuses

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Plaines Saint Lange

La commune est traversé par la route départementale sur laquelle transitent des transports de matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.



Les mesures de prévention



Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (plan O.R.S.E.C., plan rouge, Plan de Secours Spécialisé "Transport de Matières Dangereuses") seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules

Le chiffre du haut indique la nature du danger (ici corrosif puis inflammable), celui du bas le numéro d'identification de la matière. © DR



Plus d'infos:

<http://www.andra.fr/>
« classement du transport des matières dangereuses »





transport de
marchandises
dangereuses



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE DES AUJOURD'HUI

- ◆ Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

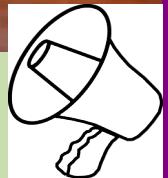
- ◆ Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).
- ◆ Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- ◆ Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

PENDANT L'ACCIDENT

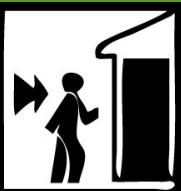
Si vous entendez l'alerte

- ◆ Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- ◆ Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

- ◆ Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).
- ◆ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- ◆ Ne téléphonez pas.
- ◆ Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- ◆ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



Les bons réflexes !



Enfermez-
vous dans
un
bâtiment



Bouchez
toutes les
entrées d'air



Ecoutez la
radio



Ne
téléphonez
pas



Ni flammes
ni
cigarettes

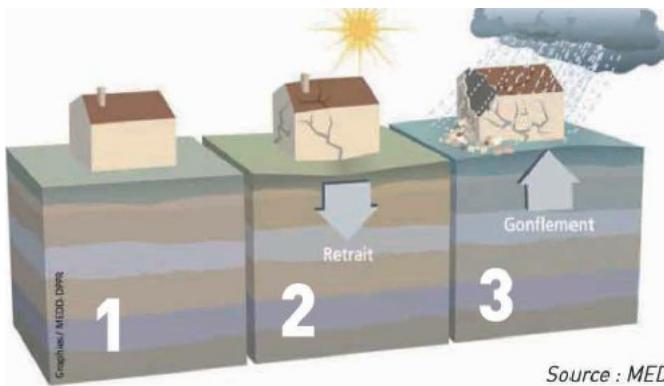


N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école



Risque mouvement de terrain : le retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque à Plaines Saint Lange

La commune se situe sur une zone d'aléa faible pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent; mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

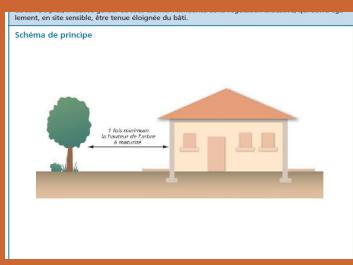
Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (voir carte).

Les mesures de prévention

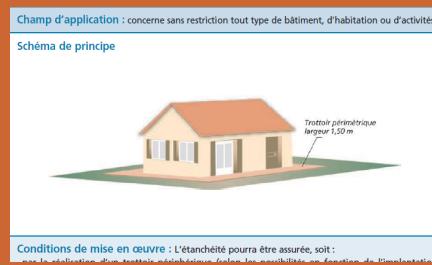
Le Ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



Comment faire pour prévenir les dégâts?



Éloigner la végétation du bâti:
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



Réaliser une structure étanche autour du bâtiment

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur www.argiles.fr



Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

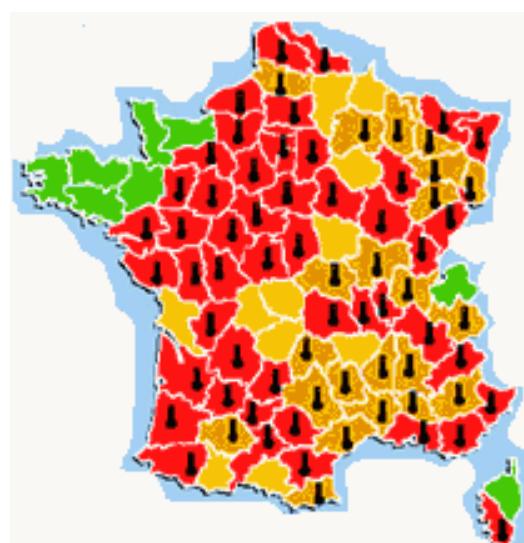
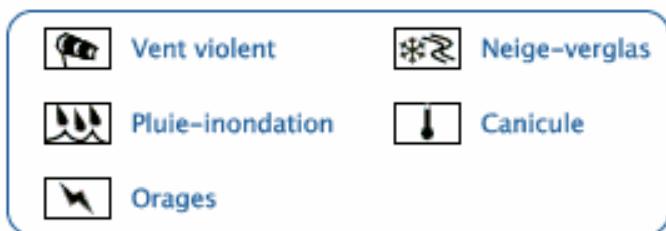
Le risque à Plaines Saint Lange

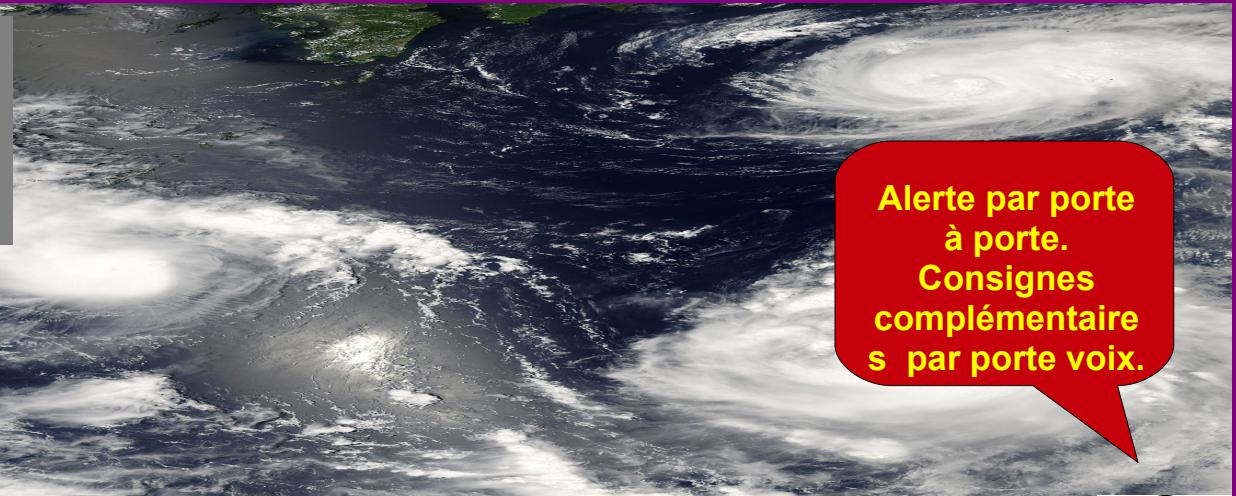
Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Plaines Saint Lange est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant** , des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**





Alerte par porte à porte.
Consignes complémentaires par porte voix.

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE



DES AUJOURD'HUI

- ♦ Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

- ♦ Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- ♦ Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- ♦ Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- ♦ Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- ♦ Ne vous abritez pas sous les arbres.
- ♦ Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- ♦ Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- ♦ Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- ♦ Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
- ♦ Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



Risques sanitaires: pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à Plaines Saint Lange

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de **Plaines Saint Lange** est exposée aux risques de pandémie.



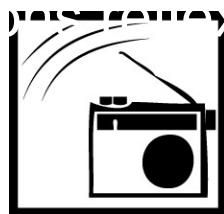
Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays, et au risque de survenue d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un **Plan National de protection contre les pandémies**. Des **exercices locaux** et nationaux permettent de tester régulièrement ce plan et de préparer les acteurs.

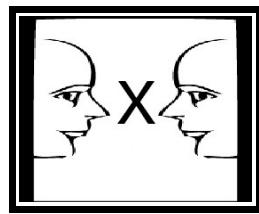
Le « *guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie* » est également consultable sur <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>.



Restez à
l'écoute des
infos radio
et TV



Lavez vous régulièrement
les mains au savon et/ou
avec une solution
hydroalcoolique



Evitez tout
contact avec une
personne malade



Risques sanitaires: Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudité voire de l'eau gélifiée.



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buvez au moins 1L 1/2 d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

Annexe 1 : Le risque inondation à Plaines Saint Lange



Echelle : 1/10 000



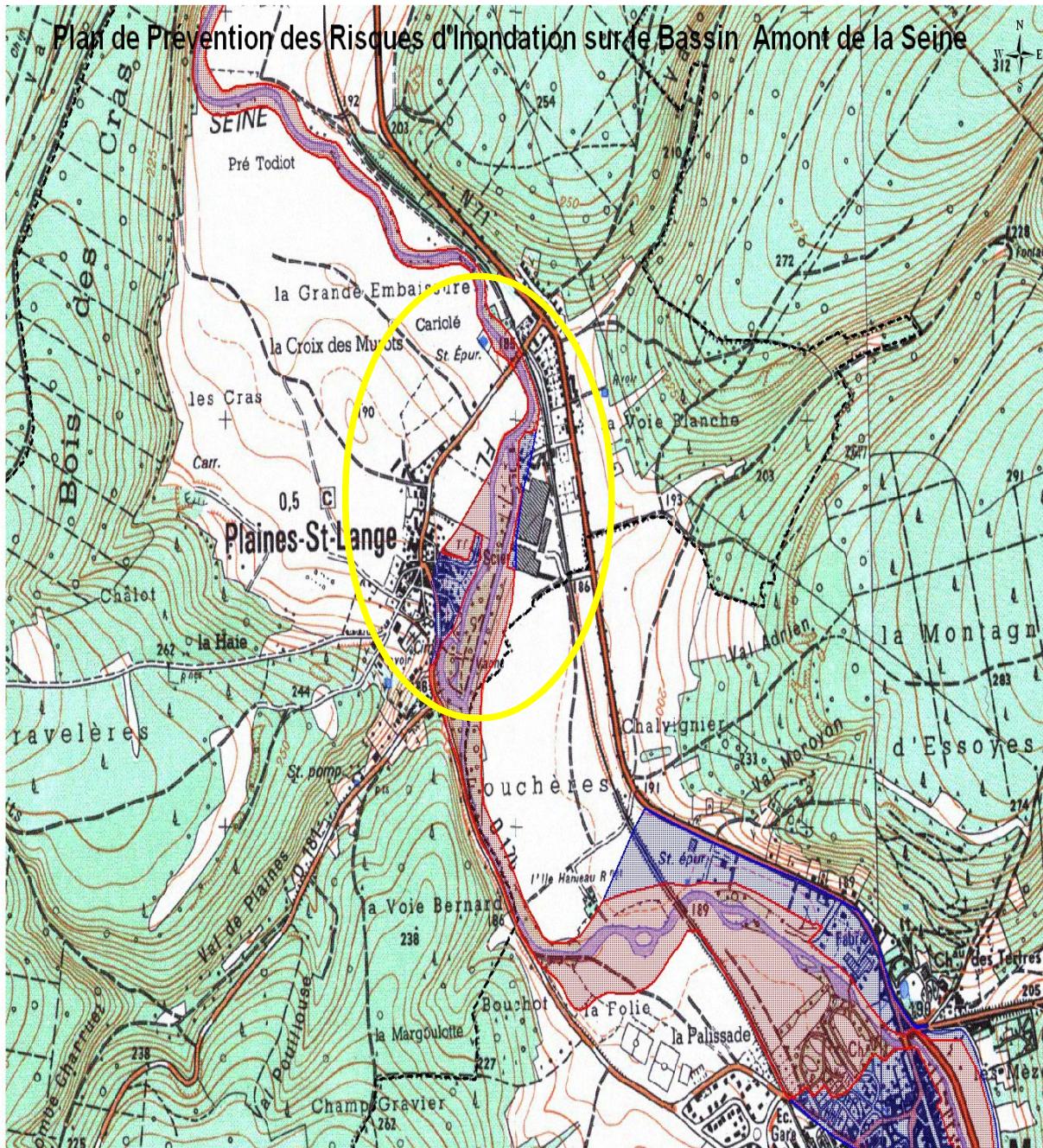
Zone bleue
(constructible
sous condition)



Zone rouge
(inconstructible)

DDÉO PEDD
Source : © IGN - BD OCAN 250
le 05/06/2006

Planche 16bis

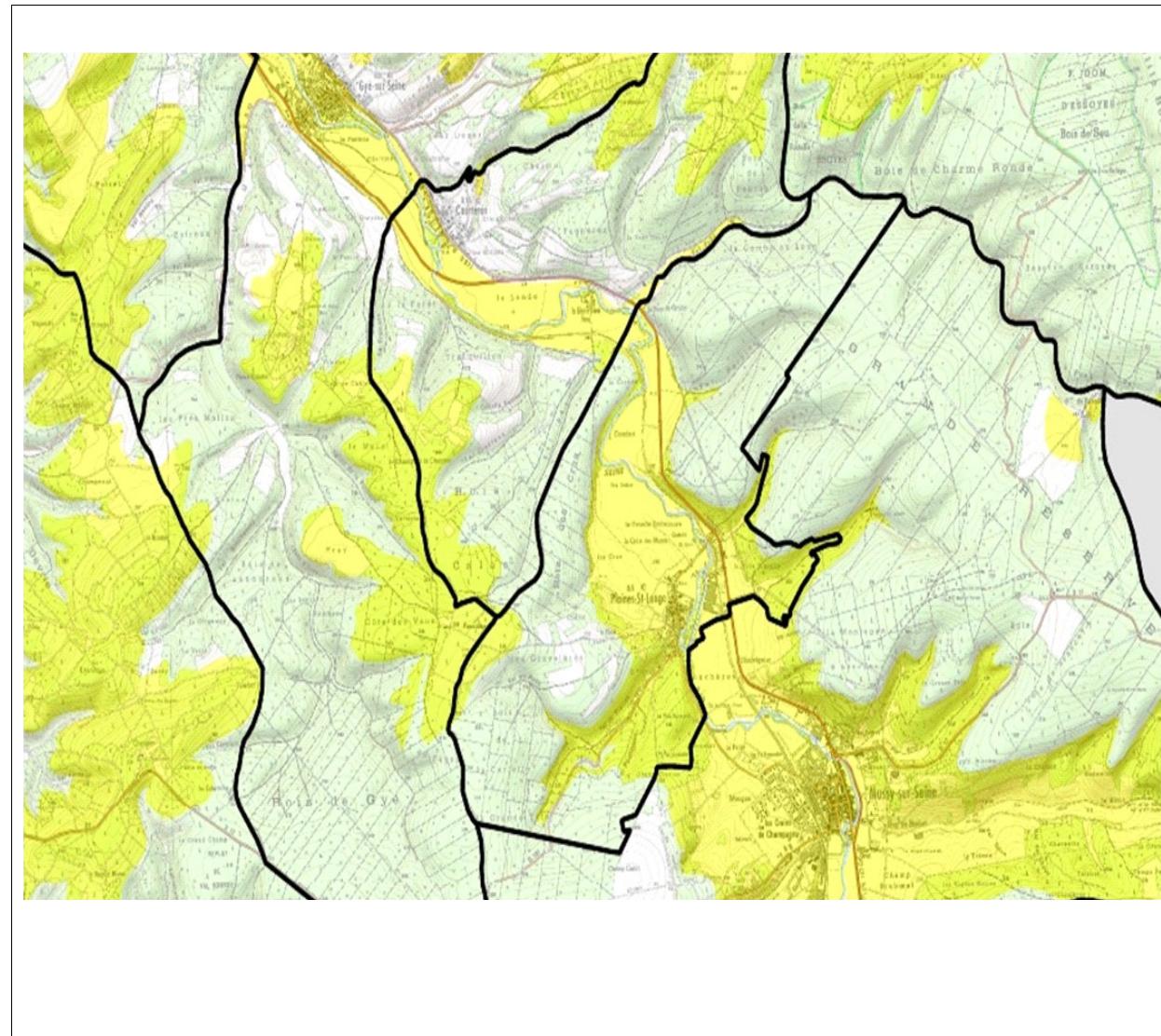


Carte des zones susceptibles de présenter un risque inondation sur la commune de Plaines Saint Lange

Conception: DDT/SRRC/BRC
Source : Protocole MEEDAT-MAP-IGN du 24 Juillet 2007

Carte consultable sur
www.aube.gouv.fr

Annexe 2 : Le risque mouvement de terrain à Plaines Saint Lange



Carte des zones susceptibles de présenter un risque de mouvement de terrain sur la commune de Plaines Saint Lange

LEGENDE

Zone d'aléa retrait gonflement

Présence d'argiles. Aléa faible.

Zone à priori non argileuse, non sujette au phénomène de retrait gonflement.

Limites de commune.

● Cavité.

Conception: DDT/SRRC/BRC
Source : Protocole MEEDAT-MAP-IGN-BRGM/RP-56710-FR
du 24 Juillet 2007

Carte consultable sur
www.aube.gouv.fr



Les numéros utiles

Mairie de Plaines Saint Lange **03 25 38 40 42**

Préfecture de l'Aube :

Troyes **03 25 42 35 00** <http://www.aube.gouv.fr/>

**Direction Départementale
des Territoires (DDT)**

- Agence Sud-Est : Bar sur Aube... **03 25 92 53 10** <http://www.aube.gouv.fr/>
- Siège DDT : Troyes **03 25 71 18 00**

Pompiers 18 (portable 112)

Police/gendarmerie 17

SAMU 15

GDF **0 810 433 080**

EDF **0 810 333 080**

Conseil Général
Centre routier **0800 12 10 10** [http://www.cg-aube.fr :
transport/routes](http://www.cg-aube.fr : transport/routes)

Météo France **08 92 68 02 80** www.meteo.fr

Écoutez les informations :

CHAMPAGNE FM 97.5 - FRANCE BLEUE 100.8
et CANAL 32

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>

- <http://www.prim.net>

Portail de la prévention des Risques Majeurs



chute abondante
de neige



transport de
marchandises
dangereuses



feux de forêt



cavités
souterraines



tempêtes



glissements
de terrain



inondation lente



stockage de gaz